



TICAD9

The Ninth Tokyo International Conference on African Development



(traduction provisoire)

Déclaration de Yokohama de la TICAD 9

« Co-cr er des solutions innovantes avec l'Afrique »

Le 22 ao t 2025

1 Introduction

- 1.1 Nous, chefs d'Etat et de gouvernement et d legations du Japon et des Etats membres de l'Union africaine, ainsi que les repr sentants des co-organisateurs de la TICAD,   savoir la Commission de l'Union africaine (CUA), les Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le D veloppement (PNUD) et la Banque Mondiale, nous sommes r unis   Yokohama, au Japon, du 20 et 22 ao t 2025, pour la neuvi me Conf rence internationale de Tokyo sur le d veloppement de l'Afrique (TICAD 9). Nous avons eu le plaisir d'accueillir des repr sentants de haut niveau d'organisations r gionales et internationales, du secteur priv , d'organisations de la soci t  civile japonaises et d'organisations de la soci t  civile africaines l galement enregistr es au niveau national, avec la participation de femmes et de jeunes, ainsi que d'acteurs du secteur de l'environnement du Japon et d'Afrique.
- 1.2 Depuis 1993, la TICAD offre une plateforme multilat rale unique   un large  ventail de parties prenantes et promeut la coop ration internationale selon les principes directeurs de l'appropriation par l'Afrique, du partenariat international et de l'ouverture. La TICAD constitue un forum pr cieux pour les  changes intellectuels qui sous-tendent la co-cr ation collaborative de solutions innovantes impliquant l'Afrique, le Japon et la communaut  internationale. Cette plateforme s'est adapt e en r ponse   l' volution des priorit s du monde et de l'Afrique, et a soutenu la cr ativit  et la r silience   travers l'Afrique afin de surmonter les effets de diverses crises, afin de renforcer la r silience face   des crises telles que la pand mie de COVID-19 ou les ph nom nes m t orologiques extr mes comme les cyclones, et afin de relever certains d fis relatifs   la gouvernance et   la s curit  dans certaines r gions du continent.
- 1.3 Nous reconnaissons que la TICAD 9 est dans une large mesure align e sur les priorit s de d veloppement de l'Afrique, telles qu'elles sont  nonc es dans les objectifs et priorit s

du deuxième Plan décennal de mise en œuvre (STYIP) de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) – « L'Afrique que nous voulons » – et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. La TICAD 9 se situe également au carrefour d'initiatives mondiales telles que le Pacte pour l'avenir, adopté lors de l'Assemblée générale des Nations Unies par les dirigeants du monde entier en septembre 2024, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) ou encore le G20, présidé cette année par l'Afrique du Sud. Nous avons l'intention de dynamiser le partenariat Afrique-Japon en annonçant des programmes et des initiatives concrets. Cet alignement renforce les efforts nationaux visant à atteindre le développement durable, à promouvoir la résilience climatique et à garantir un accès à long terme au développement durable.

- 1.4 Dans ce contexte, nous nous réunissons à Yokohama afin de co-crédier des solutions innovantes et durables qui permettront aux pays africains, riches de leur diversité et de leur dynamisme, de mener à bien leur transformation structurelle et de relever les défis actuels liés à l'insécurité économique, à l'insécurité humaine et aux inégalités. Ce faisant, nous accélérerons la mise en œuvre du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique. Nous soulignons l'importance de veiller à ce que les résultats de la TICAD reflètent une intégration équilibrée de la vision commune et des intérêts mutuels des États membres de l'UA et du Japon, dans un esprit de partenariat équitable.

2 **Situation actuelle**

- 2.1 Les Perspectives de l'économie mondiale publiées par le FMI en avril 2025 brossent un tableau sombre des prévisions économiques mondiales, soulignant que la croissance du PIB est modérée, que les niveaux d'endettement restent élevés, que le protectionnisme ralentit le commerce mondial, que les inégalités se creusent à l'échelle mondiale et que la montée des pressions inflationnistes menace la stabilité macroéconomique. La pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions reste le plus grand défi mondial, en particulier en Afrique, et son éradication est une condition indispensable au développement durable. Par ailleurs, les récents changements géostratégiques marquent un affaiblissement du multilatéralisme et des institutions multilatérales. Bien que les prévisions de croissance du PIB de l'Afrique pour 2025 et 2026 soient supérieures aux moyennes mondiales, elles restent insuffisantes pour lutter contre la pauvreté, créer des emplois décents et assurer le service de la dette. Bien qu'il dispose de ressources et de perspectives de croissance importantes, le continent reste particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs et doit encourager la création d'environnements propices à l'innovation

dans tous les domaines et tirer parti de ces derniers afin d'accélérer sa transformation socio-économique. Le secteur privé pourrait jouer un rôle beaucoup plus important en Afrique.

- 2.2 Nous saluons les progrès démocratiques récemment accomplis dans plusieurs pays africains. Cependant, nous restons profondément préoccupés par la persistance de foyers de tension et de conflits armés, en particulier en raison des actes de terrorisme commis dans diverses régions du continent, lesquels continuent de provoquer de graves crises humanitaires. L'instabilité compromet les perspectives économiques, nuit au développement humain, épuise les ressources naturelles, physiques et financières, accroît les risques perçus et alourdit le fardeau qui pèse sur les finances publiques. Pour faire face à ces défis, il est essentiel de mener des actions coordonnées, progressives et adaptées au contexte afin d'inverser cette dynamique et de tirer pleinement parti des nouvelles opportunités qui se présentent.
- 2.3 Conscients de ces enjeux, nous reconnaissons la nécessité urgente de relever les défis existants et émergents selon une approche globale et interdépendante. Nous reconnaissons que les trois piliers de la TICAD – économie, société, paix et stabilité – restent pertinents pour établir les conditions préalables à une croissance inclusive et à un développement durable. Nous renforçons également notre coopération fondée sur le concept de sécurité humaine afin de répondre à tout un ensemble de lacunes sociales dans des secteurs critiques tels que la santé, l'éducation et la sécurité sociale, accentuées par divers défis mondiaux tels que le changement climatique, le manque d'énergie, les nouvelles technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la réduction des risques de catastrophe et le bien-être humain.
- 2.4 Tout comme en 1993, la TICAD peut à nouveau offrir une plateforme permettant de soutenir une croissance inclusive et un développement durable en Afrique en proposant des solutions innovantes pour l'Afrique qui reflètent les défis mondiaux actuels et futurs et y répondent. Dans ce contexte, le thème de la TICAD 9, « *Co-crée des solutions innovantes avec l'Afrique* » traduit la nécessité de partenariats plus solides et plus stratégiques visant à renforcer les dimensions opérationnelles et mutuellement bénéfiques de la TICAD, tout en favorisant et en développant des solutions élaborées localement et en collaboration avec l'Afrique.
- 2.5 Tout en percevant les formidables opportunités offertes par une population jeune et des ressources abondantes, nous sommes conscients des défis multidimensionnels à relever pour parvenir à une économie et un développement durables, à une société inclusive et à

une paix, une sécurité et une stabilité pérennes. Nous insistons également sur l'importance de faciliter l'accès à la technologie, au commerce et à l'investissement, de favoriser la diversification économique et la création de valeur ajoutée, d'investir dans les infrastructures, le capital humain et l'innovation locale, d'améliorer l'accès à des financements abordables pour le développement et de soutenir les pays africains en matière de gouvernance économique et d'environnement des affaires. Dans ce contexte, la TICAD 9 a pour objectif de soutenir les partenariats public-privé, l'autonomisation des jeunes et des femmes, ainsi que l'intégration régionale et la connectivité au sein et au-delà de la région. Elle vise également à répondre à la nécessité de mettre en place une gouvernance mondiale inclusive et responsable qui contribue à établir un ordre international libre, ouvert et équitable, fondé sur les principes du droit international et dans lequel l'Afrique est un acteur et un partenaire de premier plan sur la scène internationale.

2 Les trois piliers de la TICAD

Économie

3.1.1 Nous prenons note du fait que les dernières tendances en matière de croissance du PIB mondial et africain sont insuffisantes pour assurer la réalisation de la vision et des aspirations de l'Agenda 2063. Malgré d'importantes réformes économiques et fiscales, nous constatons avec inquiétude que le coût élevé du capital, principalement dû à la faible notation de crédit pour certains pays africains et du service de la dette accentue les vulnérabilités et détourne les ressources de l'Afrique du financement du développement. Nous appelons les agences de notation à affiner leurs méthodologies, tout en respectant leur indépendance, afin de tenir compte des investissements, d'allonger les horizons temporels pour l'analyse de crédit, de publier des notations à long terme basées sur des analyses de scénarios et de refléter positivement les avantages à long terme des restructurations et traitements volontaires de la dette en matière de viabilité. Nous insistons sur le fait que la montée du protectionnisme commercial limite l'accès de l'Afrique aux marchés mondiaux et restreint la part des chaînes de valeur mondiales qui profitent au continent. Nous allons prendre des mesures pour lutter contre les primes de risque élevées imposées aux pays emprunteurs, en particulier en Afrique, qui se voient soumis à des taux d'intérêt nettement plus élevés que leurs homologues malgré des notes d'appréciation du risque similaires. Ces mesures comprendront, sans s'y limiter, un renforcement des capacités afin de leur permettre de collaborer efficacement avec les acteurs des marchés financiers, y compris les agences de notation. En outre, nous saluons la création de l'Agence de notation financière africaine (AfCRA) et sommes impatients de la voir pleinement opérationnelle. Nous soulignons également la nécessité impérieuse de tirer parti du dividende démographique africain en investissant dans les ressources

humaines et en promouvant le travail décent, en particulier pour la jeunesse africaine, grâce à des programmes d'apprentissage pour les jeunes et à des incitations fiscales pour les entreprises qui emploient des jeunes dans les secteurs de l'intelligence artificielle et des données.

Nous nous efforçons d'accélérer l'intégration économique régionale de l'Afrique et de favoriser un environnement des affaires propice au renforcement du rôle du secteur privé en tant que moteur de la transformation productive, afin de stimuler le commerce entre les pays africains. Nous entendons accélérer les efforts visant à accroître la part de valeur ajoutée des chaînes de valeur en Afrique et à intégrer les pays africains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à un environnement commercial et d'investissement libre, ouvert et équitable. Ce faisant, nous souhaitons leur permettre de bénéficier d'une part équitable de la croissance du commerce et des investissements mondiaux, à la mesure de leurs besoins en matière de développement économique. Conscients des changements qui s'opèrent dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, nous encouragerons les investissements japonais dans l'industrie manufacturière en Afrique, avec des zones économiques pilotes destinées à soutenir les industries de l'électronique, des technologies vertes et de l'automobile. Nous nous engageons à accélérer les efforts en matière de planification générale dans le but de développer des zones économiques spéciales et des zones industrielles, afin de développer les chaînes de valeur industrielles. Nous tâchons d'aider l'Afrique à exporter des produits à valeur ajoutée vers le monde entier, y compris le Japon, grâce à des initiatives telles que les zones agro-industrielles, les centres de certification des exportations et les réseaux acheteurs-fournisseurs. En nous appuyant sur les résultats obtenus lors de la huitième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 8), nous continuerons à promouvoir l'intégration régionale et la connectivité par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Nous soulignons également l'importance de la connectivité avec d'autres régions telles que la région indo-pacifique. Nous prenons bonne note de l'initiative d'un Indo-Pacifique libre et ouvert annoncée par le Japon lors de la TICAD VI à Nairobi, au Kenya. Nous saluons la contribution apportée par le Japon au cours des dernières années pour renforcer la connectivité, la résilience des institutions et le développement des ressources humaines en Afrique. De par sa croissance démographique remarquable et le potentiel de son marché dynamique, l'Afrique ne cesse de gagner en importance stratégique. Nous réaffirmons le partenariat solide entre le Japon et les pays africains dans le cadre de nos efforts communs visant à approfondir notre engagement économique afin qu'il profite concrètement à nos populations et contribue aux objectifs fixés dans l'Agenda 2063. Afin que les bénéfices soient mutuels, nous espérons que les investissements japonais s'aligneront sur les différents projets de la ZLECA et soutiendront le développement des chaînes de valeur régionales.

3.1.2 Nous reconnaissons l'importance de co-cr  er un environnement propice   la transformation num rique de l'Afrique et soulignons la n cessit  d'une gouvernance et d'une utilisation efficaces et responsables des technologies num riques et  mergentes, notamment l'intelligence artificielle (IA), ainsi que la n cessit  d'un transfert de technologie sur une base mutuellement convenue, et du renforcement des capacit s et des institutions. Nous reconnaissons  galement l'importance d'une utilisation  thique et responsable des donn es en tant qu' l ment fondamental de la transformation num rique, notamment en facilitant les flux transfrontaliers de donn es sur la base de dispositifs r gionaux tels que le Cadre strat gique de l'UA en mati re de donn es et le principe de libre circulation des donn es dans la confiance (DFFT), avec le double imp ratif de rendre les donn es accessibles pour stimuler l'innovation et de garantir la protection de la vie priv e et des droits de l'homme dans l'espace num rique. Nous r affirmons qu'une utilisation efficace et responsable des technologies num riques, notamment l'IA, des donn es satellitaires et des  nergies propres, ainsi que l'adoption de bonnes pratiques pourraient faciliter la co-cr ation de solutions innovantes aux d fis auxquels sont confront s l'Afrique et le monde. Une collaboration accrue avec le secteur priv  est essentielle pour susciter des solutions transformatrices et durables. Nous insistons  galement sur le fait qu'il est essentiel de mettre en place une gouvernance inclusive de l'IA qui favorise l'innovation et promeuve une IA centr e sur l'humain, s re, s curis e et fiable, afin que les avanc es qui d coulent de l'IA profitent   tous. Nous continuerons   travailler ensemble pour renforcer les capacit s et les institutions ainsi que la gouvernance en mati re d'IA et nous entendons  galement poursuivre nos efforts en faveur du renforcement d'une telle gouvernance, notamment   travers l'initiative « AI for Africa » du G20, le Pacte num rique mondial et la Strat gie continentale sur l'intelligence artificielle de l'Union africaine. Nous prenons note de l'engagement du Japon   contribuer davantage au d veloppement de l'IA, notamment par le biais du processus d'Hiroshima sur l'IA, et encourageons les pays africains   y participer davantage. Nous encourageons une coop ration  largie dans le domaine des infrastructures num riques et des  cosyst mes d'innovation afin d'acc l rer la transformation num rique de l'Afrique. L'expertise du Japon en mati re de robotique, d'intelligence artificielle et de villes intelligentes peut jouer un r le central dans la construction d' conomies africaines r silientes. Nous encourageons les initiatives conjointes entre l'Afrique et le Japon visant   soutenir le d veloppement de l'IA, notamment la promotion de p les d'innovation afin de soutenir les start-ups, de d velopper les comp tences num riques et de faciliter le transfert de technologie sur une base mutuellement convenue   travers le continent.   cet  gard, nous reconnaissons  galement l'importance de soutenir la cr ation de centres d'excellence en IA afin de promouvoir

l'innovation nationale dans ce domaine et de permettre le développement de solutions d'IA locales ainsi que celles qui existent déjà.

3.1.3 Nous reconnaissons le rôle essentiel de l'existence d'infrastructures de transport et de logistique efficaces pour libérer le potentiel commercial de l'Afrique, et nous nous engageons à accélérer les investissements dans des réseaux d'infrastructures durables et résilients pour les transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens. Pour relever les défis liés à la connectivité, nous reconnaissons la nécessité d'améliorer les infrastructures et les services de transport, qui sont des facteurs clés du développement socio-économique en stimulant le commerce et les affaires et en facilitant l'accès aux marchés. À cet égard, nous soulignons l'importance de soutenir les initiatives clés qui amélioreront la connectivité des transports intra-africains, notamment la mise en œuvre pleine et entière du Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM). Nous reconnaissons également l'importance de la connectivité aérienne entre l'Afrique et le Japon, de la coopération et des partenariats stratégiques à l'avenir, de la mise en œuvre du Réseau ferroviaire intégré africain (AIRN), de la création de corridors multimodaux et intelligents, de l'accélération de la mise en œuvre du Réseau routier transafricain et des efforts visant à soutenir l'amélioration des ports et de l'industrie maritime. Nous avons réaffirmé la nécessité de collaborer à la construction de villes durables et intelligentes, dotées de solutions de mobilité urbaine adéquates qui répondent à l'urbanisation rapide et contribuent au renforcement de la résilience, favorisant ainsi la mise en place d'un système de transport inclusif. Nous encourageons donc les solutions innovantes dans le secteur des transports, y compris les systèmes publics et non motorisés.

Nous réaffirmons notre engagement à soutenir durablement la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) en tant qu'initiative clé de l'Afrique pour combler les lacunes en matière d'infrastructures sur le continent. Nous convenons de maintenir notre soutien à la préparation et au financement des projets du PIDA, ainsi qu'au renforcement des capacités locales pour mettre en œuvre et pérenniser ses projets de transformation prioritaires.

3.1.4 Nous saluons les initiatives visant à renforcer les partenariats public-privé mutuellement bénéfiques, comme le Conseil japonais des entreprises pour l'Afrique (JBCA) et l'Association Japon-Afrique pour le développement des infrastructures (JAIDA). Nous encourageons les partenariats productifs entre le Japon et l'Afrique afin de promouvoir les investissements, de soutenir l'innovation du secteur privé grâce à une collaboration plus étroite entre les entreprises japonaises et africaines, et de faciliter la coopération technologique. Nous nous efforcerons de faciliter les investissements des PME japonaises et africaines et d'atténuer les risques liés à leur entrée sur leurs marchés respectifs. En

outre, nous considérons que le renforcement du développement des ressources humaines dans le secteur industriel accélérera la transformation structurelle en faveur d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Afrique, et soutiendra les efforts déployés à l'échelle du continent pour réaliser l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD. Nous soulignons la nécessité de co-créeer un écosystème industriel, d'innovation et de start-up ouvert, fiable et résilient, capable d'attirer et de gérer de manière durable les ressources locales et externes afin de garantir la prospérité économique et le bien-être social de l'Afrique et du Japon. À cet égard, il convient d'encourager les programmes de partage d'expériences et de connaissances. Nous saluons la coopération aux multiples facettes qui a cours entre l'Afrique et le Japon dans le cadre de l'Exposition universelle 2025 Osaka Kansai.

3.1.5 Nous avons pour objectif de vaincre la faim, de mettre fin à l'insécurité alimentaire et à toutes les formes de malnutrition. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires africains, conformément à la Déclaration de Kampala de 2025 sur le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). et son plan d'action 2026-2035, qui vise à mettre en place des systèmes alimentaires durables et résilients pour une Afrique saine et prospère. Reconnaissant le rôle central de l'agriculture dans le développement de l'Afrique et les défis persistants que représentent la faible productivité, la faible utilisation d'engrais, la vulnérabilité au changement climatique, la dégradation des sols et le sous-développement des chaînes de valeur, nous soulignons la nécessité d'approfondir la coopération entre l'Afrique et le Japon. Cela comprend la mise à l'échelle de technologies agricoles intelligentes face au climat, telles que les systèmes d'irrigation modernes, les variétés de cultures résistantes à la sécheresse et à la salinité, et la recherche adaptative pour la résilience climatique ; le soutien à la transformation agricole, à la valeur ajoutée et au respect des normes de qualité afin d'étendre le commerce intra-africain et de renforcer la compétitivité des exportations ; et l'investissement dans des chaînes de valeur alimentaires efficaces, équitables et durables qui relient les producteurs aux marchés, améliorent les revenus ruraux et créent des emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. Nous soulignons en outre l'importance de renforcer le capital humain par une formation ciblée des agriculteurs, des agents de vulgarisation agricole et des professionnels africains dans les domaines de l'agriculture de pointe, de la remise en état des déserts et des systèmes d'alerte précoce. L'amélioration des infrastructures, de la logistique et des capacités institutionnelles est également essentielle pour libérer le potentiel des zones agroécologiques stratégiques et promouvoir le commerce intra-africain. À cet égard, nous prenons bonne note de l'engagement du Japon à soutenir les activités de la Banque mondiale en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Nous insistons également sur l'importance

de l'économie bleue durable pour exploiter pleinement le potentiel économique des océans, des mers, des lacs, des rivières et autres ressources aquatiques, accélérer la croissance économique et placer l'humain au cœur du développement durable. Nous soulignons l'importance de promouvoir les partenariats public-privé et les investissements dans la création des chaînes de valeur de l'économie bleue.

3.1.6 Nous reconnaissons l'importance d'un accroissement des flux de capitaux publics et privés du Japon vers l'Afrique et réaffirmons l'importance de l'aide publique au développement en tant qu'élément clé de la coopération internationale au développement pour aider les pays africains à réaliser l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable. Nous explorerons également les possibilités de mobiliser des financements supplémentaires, tant publics que privés, par le biais d'activités financées par l'aide publique au développement qui répondent aux besoins des pays et sont axées sur le développement à long terme et l'éradication de la pauvreté, tout en veillant à ce que les financements privés supplémentaires mobilisés ne se substituent pas aux engagements existants, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs généraux de développement de l'Afrique. Nous prenons note des efforts déployés par les pays africains pour renforcer la mobilisation des ressources nationales et lutter contre les flux financiers illicites en vue de financer le développement. Toutefois, le manque de financement adéquat, prévisible, flexible et durable continue de freiner les progrès de l'Afrique en matière de développement. Dans le prolongement de la Déclaration de la Conférence de l'Union africaine sur la dette, nous constatons avec une profonde inquiétude l'augmentation significative de l'encours total de la dette africaine au cours de la dernière décennie ; la dette extérieure a atteint environ 24,5 % du PIB combiné en 2023, avec des ratios alarmants dans de nombreux pays. Nous reconnaissons que cela a entraîné une augmentation du nombre de pays africains en situation de surendettement ou exposés à un risque élevé de surendettement. Parmi les facteurs à l'origine de cette situation figurent les chocs externes, la hausse des taux d'intérêt mondiaux et l'évolution de la composition de la dette. Nous appelons les créanciers du G20 et du Club de Paris à accélérer la mise en œuvre coordonnée du Cadre commun pour le traitement de la dette, dans les meilleurs délais, de manière ordonnée et coordonnée, afin de remédier aux vulnérabilités du continent en matière d'endettement. Nous réaffirmons également la nécessité de renforcer les capacités de gestion de la dette et d'améliorer la transparence en matière d'endettement à cet égard. Nous avons pris note de l'adoption de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle (MVI) par la résolution 78/322 du 13 août 2024 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous encourageons l'utilisation du MVI comme outil complémentaire pour évaluer l'admissibilité des pays africains à la coopération au développement et au soutien financier. Nous soulignons l'importance d'un financement

sain du développement, conforme aux règles et normes internationales, telles que la stabilité macroéconomique, comme base d'un développement économique durable. Nous exhortons tous les principaux créanciers, y compris les prêteurs privés, à adopter et suivre des pratiques de prêt équitables et ouvertes, et à tenir compte des spécificités de tous les pays africains ayant accès à des financements pour le développement. Nous saluons les initiatives innovantes visant à stimuler le financement du développement, notamment celles qui facilitent l'accès de l'Afrique à des financements durables. Nous attirons l'attention sur la nécessité de collaborer avec les agences de notation et de renforcer les capacités des pays africains en matière de collecte et de gestion des données relatives aux procédures de notation, afin de lever les obstacles à l'investissement en vue du développement durable de l'Afrique. Nous reconnaissons le rôle crucial joué par l'Association internationale de développement (IDA) dans la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique dans les pays à faible revenu. Nous nous félicitons du succès de la reconstitution des ressources de l'IDA21, au cours de laquelle le Japon a démontré son engagement indéfectible en faveur du développement de l'Afrique. Nous appelons de nos vœux une reconstitution solide et réussie du Fonds africain de développement, ainsi que la 8^e reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous nous félicitons du nouveau dispositif élargi de la JICA qui facilitera le rôle catalyseur de l'APD pour une mobilisation accrue des ressources et davantage d'opportunités d'investissement en Afrique et au-delà, y compris celles du secteur privé japonais en Afrique. Nous saluons également la nouvelle version améliorée de l'Initiative pour l'Afrique d'assistance renforcée au secteur privé (EPSA), une initiative de mobilisation des ressources conjointe entre la Banque africaine de développement et le Japon. Nous nous félicitons également de la création de l'Allocation spéciale de transition pour la résilience de l'Afrique (STAR) dans le cadre du Fonds de coopération Japon-BERD afin de soutenir le secteur privé africain par le biais d'une assistance technique. À cet égard, nous saluons les efforts de réforme en cours de l'architecture financière internationale et reconnaissons l'importance de poursuivre la coopération sur cette réforme afin de garantir que l'architecture financière internationale soit adaptée au monde d'aujourd'hui et réponde aux défis auxquels sont confrontés les pays en développement. Nous soulignons en outre le besoin urgent d'un accès durable des pays africains à des prêts concessionnels, en particulier compte tenu de la hausse des taux d'emprunt et du durcissement des conditions financières mondiales.

- 3.1.7 Bien que l'Afrique soit le continent qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, elle est très vulnérable aux effets du changement climatique. Le financement de la lutte contre le changement climatique joue un rôle crucial pour aider les pays africains à s'adapter, à atténuer les effets du changement climatique et à opérer une

transition vers un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique. À cet égard, nous saluons les initiatives africaines visant à financer la lutte contre le changement climatique, notamment l'Initiative pour l'adaptation de l'Afrique (AAI), l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA) et les commissions sur le Sahel, le bassin du Congo et les États insulaires africains (AIS). Nous appelons à une action concertée à l'échelle mondiale pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions sur l'Afrique grâce à la mise à disposition de financements destinés à l'adaptation au changement climatique, notamment la mise en œuvre du fonds destiné à répondre aux pertes et dommages. À cet égard, nous nous félicitons du soutien apporté par le Japon aux pays africains en faveur d'un développement résilient au changement climatique et à faibles émissions de carbone. Nous saluons et soutenons la tenue du deuxième Sommet africain sur le climat, qui sera organisé par la République fédérale démocratique d'Éthiopie du 8 au 10 septembre 2025 à Addis-Abeba, afin de faire progresser le programme climatique et les priorités de développement durable de l'Afrique et de mettre en avant le rôle de premier plan joué par l'Afrique dans la recherche de solutions climatiques mondiales.

- 3.1.8 Nous reconnaissons l'importance d'emprunter différentes voies de transition énergétique en fonction des circonstances propres à chaque pays dans la poursuite de l'objectif de zéro émission nette et de neutralité carbone, et soulignons l'importance de traiter en parallèle les questions de croissance économique, de sécurité énergétique et de décarbonation. Nous réaffirmons qu'une infrastructure de qualité, qui garantit l'accessibilité financière au regard du coût du cycle de vie, est fondamentale pour une transformation économique durable. [Nous soulignons l'importance de garantir les investissements dans les projets d'énergie renouvelable à l'échelle nationale et régionale, en tirant parti du vaste potentiel solaire, éolien et hydraulique de l'Afrique pour créer des réseaux électriques intégrés tels que le Marché unique africain de l'électricité (AfSEM) et le Plan directeur du système électrique continental (CMP). Nous reconnaissons les initiatives telles que la Mission 300 menée conjointement par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui vise à connecter 300 millions de personnes à l'électricité en Afrique d'ici 2030, grâce à la mise en œuvre la Déclaration de Dar es Salaam annoncée par les chefs d'État africains lors du Sommet africain de l'énergie 2025. De plus, compte tenu de la demande mondiale en minéraux critiques, nous préconisons un partenariat juste et équitable qui soutienne la transformation locale et la valorisation de ces ressources en Afrique, garantissant que les bénéfices profitent aux économies africaines et contribuent à l'industrialisation, notamment par le transfert de technologies à des conditions mutuellement convenues et la création de coentreprises avec des entreprises japonaises. Nous soulignons l'importance de la collaboration entre le Japon et l'Afrique dans le

domaine des technologies énergétiques propres et continuons à appeler à un doublement des financements abordables, évolutifs et prévisibles, qui permettent de lutter contre les effets dévastateurs du changement climatique et de renforcer la résilience des communautés vulnérables, en particulier celles qui sont en première ligne face à la crise climatique. Nous reconnaissons l'importance d'accélérer la transition énergétique juste et équitable de l'Afrique, en soutenant les changements structurels vers des systèmes énergétiques à faibles émissions, inclusifs et durables qui répondent à la demande énergétique croissante de l'Afrique tout en faisant progresser les objectifs climatiques mondiaux. Nous soulignons également l'importance d'un approvisionnement stable et d'un développement responsable des ressources minérales essentielles, ainsi que de la création de valeur ajoutée locale, notamment par le biais du partenariat RISE (Renforcement d'une chaîne d'approvisionnement résiliente et inclusive) mené par le Groupe de la Banque mondiale.

3.1.9 Nous réaffirmons l'importance d'un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est le pilier central, ainsi que la nécessité de réformer rapidement ce système, et nous coopérerons pour assurer le succès de la 14^e Conférence ministérielle de l'OMC au Cameroun. À la mise en œuvre de la ZLECA, nous saluons les efforts et les initiatives visant à créer de la valeur ajoutée,, à valoriser les ressources naturelles et minérales et à renforcer les chaînes de valeur régionales, afin de promouvoir l'industrialisation et la création d'emplois. Comme préalable à ces efforts et initiatives, la facilitation des échanges commerciaux, en particulier la simplification et l'harmonisation des procédures douanières, est essentielle pour développer et promouvoir le commerce intra-africain. Nous reconnaissons que le renforcement des échanges commerciaux et l'augmentation des investissements entre l'Afrique, le Japon et le reste du monde, tant traditionnels que haut de gamme, y contribueraient grandement. Nous reconnaissons également le rôle essentiel des institutions financières publiques telles que les agences de crédit à l'exportation (ACE) dans la promotion de la collaboration entre les secteurs privés japonais et africain, ainsi que l'importance de collaborer avec des pays tiers afin de faciliter l'émergence d'opportunités pour les entreprises et de renforcer les relations commerciales et d'investissement. Nous reconnaissons également l'importance d'attirer les investissements du secteur privé et de partager des solutions, des connaissances et des technologies innovantes au sein de l'Afrique. À cet égard, nous nous engageons à co-créer et à promouvoir un environnement favorable aux affaires et à accélérer l'industrialisation inclusive. Nous reconnaissons l'importance du moratoire de l'OMC relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, pour ses membres, et soulignons la nécessité de développer le commerce numérique entre l'Afrique et le

Japon grâce à des programmes de formation destinés aux PME africaines sur les normes du commerce électronique et l'intégration avec les plateformes de commerce numérique japonaises.

Société

- 3.2.1 Nous constatons des progrès constants dans les secteurs de la santé et de l'éducation en Afrique, mais nous notons qu'ils ont stagné après la pandémie de COVID-19 et que des millions de personnes sont encore laissées pour compte. Ce problème sera exacerbé à la suite des changements dans le financement du développement résultant du récent réalignement géostratégique. Les disparités sociales et entre les sexes compromettent le développement inclusif et la cohésion sociale. La TICAD soutient les efforts visant à élargir l'accès aux services sociaux essentiels, aux services de santé et à une éducation de qualité, centrés sur l'humain, en mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Ces initiatives sont essentielles pour lutter contre les inégalités croissantes, combler les lacunes en matière de services et garantir que la transformation de l'Afrique profite à toutes les franges de la société.
- 3.2.2 Nous soutenons le développement social en Afrique en renforçant les systèmes de santé, notamment en matière de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies, grâce à une approche guichet unique visant à réduire la fragmentation et à améliorer l'efficacité. Nous renforcerons la gouvernance et de la responsabilité pour des investissements transparents et efficaces dans le domaine de la santé, conformément à la Feuille de route de l'UA pour 2030 et au-delà. Nous encourageons le développement des personnels de santé publique, l'accès à des soins de qualité et la fabrication locale de produits de santé par le biais de la Plateforme pour l'harmonisation de la fabrication de produits de santé en Afrique (PHAHM), de l'Initiative de fabrication locale de l'UA, et nous rendons pleinement opérationnelle l'Agence africaine des médicaments (AMA) afin d'améliorer l'accès à des produits sûrs et efficaces. Nous ferons progresser la couverture sanitaire universelle (CSU) et les soins de santé primaires (SSP) grâce au Centre de connaissances sur la CSU (Tokyo, 2025) et à la transformation numérique, en coordination avec l'Initiative pour la santé et le bien-être en Afrique (AfHWIN), la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et la Stratégie japonaise de santé mondiale. Nous affirmons l'importance de la santé, de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la nutrition pour le capital humain et la CSU. Compte tenu de la baisse de l'aide publique au développement (APD) mondiale en faveur des systèmes de santé africains, nous soutenons la stratégie « Le financement de la santé en Afrique dans une nouvelle ère » du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies (Africa CDC) et encourageons le secteur privé et les investissements à impact social afin de stimuler un financement national et durable de la

santé. Nous restons déterminés à lutter contre les principales maladies, notamment les maladies transmissibles et non transmissibles, à améliorer la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, et à renforcer le partenariat Japon-Afrique dans le domaine de la santé.

3.2.3 Nous soutenons également le renforcement de l'accès à une éducation de qualité pour tous. Nous saluons vivement la précieuse contribution du Japon à la promotion des opportunités d'accès à l'éducation et du développement des ressources humaines en Afrique, et nous nous réjouissons de la poursuite de son action. Nous soulignons également la nécessité de renforcer les capacités grâce à la collaboration avec des partenaires clés, notamment les agences des Nations Unies et d'autres organisations de premier plan, afin d'élargir l'accès à une éducation, à des formations et à un développement des compétences inclusifs, équitables et de qualité en Afrique. Nous insistons également sur l'importance de promouvoir les échanges de connaissances à l'échelle internationale, la diplomatie scientifique et technologique, l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), l'enseignement et la formation techniques et professionnels (TVET) et la collaboration universitaire en matière de recherche et d'innovation, en ciblant tout particulièrement le soutien aux groupes socialement vulnérables. Dans ce contexte, nous reconnaissons le rôle important que joue l'éducation dans le renforcement des liens entre les peuples et la coopération entre les sociétés civiles du Japon et de l'Afrique. Un tel engagement est essentiel pour bâtir des sociétés résilientes, inclusives et durables.

3.2.4 Nous réaffirmons l'importance des échanges mutuels entre les jeunes Africains et Japonais afin de promouvoir la créativité et des changements socio-économiques durables, et reconnaissons qu'il est essentiel d'offrir davantage d'opportunités aux jeunes Africains pour qu'ils puissent développer leur potentiel et collaborer plus directement avec leurs homologues japonais dans le but de co-créeer des solutions porteuses de transformation. Le soutien apporté par le Japon à l'entrepreneuriat des jeunes, à travers des programmes tels que l'Initiative d'éducation dans le secteur des affaires en faveur des jeunes africains (Initiative ABE) et l'initiative Timbuktoo, ainsi que la promotion des industries créatives, positionne le dynamisme de la jeunesse africaine comme le moteur économique de demain. Dans cette optique, nous nous efforçons de soutenir les start-ups africaines fondées par des jeunes, notamment par le biais des pôles d'innovation Japon-Afrique. Nous saluons également la mise en place récente du Programme pour la jeunesse africaine 2025, qui vise à promouvoir la compréhension mutuelle entre le Japon et l'Afrique dans divers domaines, notamment par le biais de programmes d'échanges culturels. Nous reconnaissons le rôle central des universités dans le renforcement de la compréhension

interculturelle, la promotion du développement du capital humain et la stimulation de l'innovation. À cet égard, nous encourageons le développement de programmes d'échanges universitaires, d'initiatives de recherche conjointes et de collaborations institutionnelles entre les universités japonaises et africaines, y compris dans le cadre du réseau universitaire panafricain, ainsi que les échanges culturels dans le domaine des arts et de la langue japonaise. Nous reconnaissons la contribution positive de la migration et de la mobilité sûres, ordonnées et légales au développement durable. À cet égard, nous reconnaissons le rôle important que jouent l'Union africaine et ses institutions spécialisées, notamment l'Observatoire africain des migrations et le Centre opérationnel continental au Soudan pour la lutte contre la migration irrégulière afin d'améliorer la gouvernance mondiale en matière de migration en Afrique.

3.2.5 Les pays africains sont de plus en plus fréquemment confrontés à des catastrophes naturelles comme les sécheresses, les inondations, les cyclones tropicaux, et les risques sismiques. Nous saluons la contribution et le leadership du Japon dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et réaffirmons le rôle essentiel du développement conscient des risques pour réduire les risques de catastrophe et l'importance de « reconstruire en mieux » dans le cadre du rétablissement, de la réhabilitation et de la reconstruction, conformément à la quatrième priorité du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique, ainsi que les solutions de RRC pilotées par le Japon qui exploitent les données satellitaires nous permettant d'utiliser les données collectées et analysées afin de renforcer la résilience face aux catastrophes liées à l'eau en Afrique. Nous soulignons l'urgence de réduire la pollution marine, de promouvoir la conservation de la biodiversité et de mettre en œuvre une gestion efficace des déchets, notamment grâce au fonds nouvellement créé pour promouvoir le développement d'infrastructures de gestion des déchets avec des donateurs internationaux dans le cadre de la Plateforme africaine des villes propres (ACCP) afin de protéger les écosystèmes naturels de l'Afrique et faire progresser le développement durable et la sécurité environnementale du continent. Nous soulignons l'importance de soutenir les capacités civiles continentales en matière de préparation et d'intervention en cas de catastrophe et nous engageons à soutenir la mise en place à pleine capacité de l'Agence humanitaire africaine afin de renforcer la coordination humanitaire menée par l'Afrique et d'améliorer la capacité du continent à anticiper les crises causées par des catastrophes d'origine humaine et naturelle, à s'y préparer et à y répondre efficacement. La partie africaine encourage le Japon et les autres co-organisateurs de la TICAD à soutenir le programme humanitaire de l'UA par l'intermédiaire de l'Agence humanitaire africaine, et nous nous réjouissons de travailler ensemble pour atteindre cet objectif.

3.2.6 L'Afrique est la dépositaire d'un héritage culturel qui a énormément contribué au développement humain, et son identité culturelle, ses valeurs et son éthique sont des facteurs essentiels de sa réémergence sur la scène mondiale. Nous saluons l'approfondissement d'une coopération concrète du Japon dans le domaine de la culture afin de préserver et de protéger les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO des pays africains, par le développement des capacités et le soutien aux procédures d'inscription des sites, et nous réaffirmons l'importance de continuer à renforcer cette coopération.

Paix et stabilité

3.3.1 Nous reconnaissons l'importance de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) pour relever les défis liés à la gouvernance, à la paix et à la sécurité en Afrique, et prenons note des divers enjeux en matière de paix et de sécurité auxquels sont confrontés le continent africain et le monde entier. Nous unissons nos efforts pour promouvoir davantage l'état de droit tant au niveau national qu'international, et respecter et promouvoir le respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Nous réaffirmons l'importance de promouvoir la sécurité humaine, en particulier par le biais d'approches du développement centrées sur l'être humain et participatives, qui autonomisent les individus et les communautés. La TICAD continue d'œuvrer pour soutenir les efforts de paix et lutter contre les conflits, le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent. L'aide apportée par le Japon aux opérations de paix en Afrique, en particulier en Somalie, par le biais de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) et le soutien apporté aux centres de formation au maintien de la paix en Afrique en sont des exemples. Les États membres de l'UA apprécient la contribution du Japon à l'AUSSOM et encouragent le gouvernement japonais à accroître son niveau de soutien à l'AUSSOM, en s'appuyant sur l'investissement de longue date du Japon en faveur de la paix et de la sécurité en Somalie et dans l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique. À cet égard, nous reconnaissons le déficit de financement du budget de l'AUSSOM et réaffirmons l'importance de combler ce déficit. Nous soulignons que l'article 24 de la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité des Nations Unies la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de garantir un financement prévisible, durable et adéquat des opérations de maintien de la paix menées par l'UA, dont l'AUSSOM.

3.3.2 Nous exprimons notre profonde préoccupation face à l'impact néfaste des ingérences étrangères et de la prolifération des conflits par procuration sur la paix et la stabilité en Afrique. Nous réitérons fermement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains et soulignons la nécessité de trouver des solutions aux conflits sous la houlette des pays africains, avec le soutien des partenaires internationaux, dans le respect de l'appropriation nationale et de la souveraineté. Nous réaffirmons la nécessité urgente de donner la priorité à la prévention des conflits, tout en œuvrant à la mise en place de solutions durables aux conflits et aux crises en s'attaquant aux causes profondes et aux facteurs structurels des tensions persistantes et récurrentes, notamment en adoptant des approches globales et multidimensionnelles associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, qui intègrent et renforcent la cohérence entre les activités politiques, sécuritaires, liées à l'investissement, à la croissance et au développement, afin de soutenir la gouvernance, la croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté en Afrique, en particulier parmi les femmes et les jeunes.

Nous nous engageons également à lutter contre d'autres menaces, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de la sécurité maritime (par exemple, la piraterie maritime), du terrorisme et de l'extrémisme violent, de la criminalité transnationale organisée (par exemple, la traite des êtres humains, le trafic de drogue, avec ses profondes dimensions politiques et son impact dévastateur sur la santé publique et le bien-être de nos jeunes, le commerce illicite des armes légères, la cybercriminalité et la fraude en ligne), les flux financiers illicites et la corruption, en renforçant la gouvernance et le soutien au renforcement des capacités des services chargés de l'application de la loi. Nous réitérons donc notre soutien indéfectible aux efforts louables de l'Union africaine dans la lutte contre ce fléau, en particulier à travers des initiatives telles que le Plan d'action de l'UA sur le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité (2019-2025), et nous nous engageons à renforcer nos actions collaboratives pour démanteler les réseaux de trafic de drogue et protéger nos communautés. Nous saluons le rôle essentiel joué par le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL) et le Centre de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine (AUCTC) pour leur contribution au renforcement de la capacité du continent à lutter contre les menaces croissantes que représentent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en Afrique.

Nous appelons à une stratégie holistique et intersectorielle qui intègre la prévention des conflits, la réponse aux crises et la consolidation de la paix, et qui favorise une collaboration plus étroite entre les multiples parties prenantes dans le cadre du lien entre paix, sécurité et développement et du lien entre humanitaire, développement et paix. Cette approche est essentielle pour bâtir des sociétés résilientes, préserver la sécurité humaine et promouvoir un développement durable et inclusif à travers le continent.

Nous exprimons notre préoccupation face à la situation humanitaire désastreuse qui prévaut dans certaines régions du continent africain et constatons la diminution du soutien financier accordé à l'action humanitaire en Afrique, ce qui a un effet négatif sur l'aide apportée aux personnes qui en ont le plus besoin. Nous soulignons la nécessité d'une solidarité mondiale en matière d'intervention humanitaire, élément clé d'un soutien humanitaire durable ; à cet égard, nous nous engageons à œuvrer à la mobilisation des partenaires internationaux afin de soutenir les efforts humanitaires des États membres de l'UA par la fourniture d'un financement prévisible, adéquat, durable et flexible pour l'action humanitaire en Afrique, en particulier pour les États membres qui accueillent un grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de demandeurs d'asile, dans un esprit de partage équitable des charges et des responsabilités afin de permettre aux pays et aux communautés d'accueil de répondre plus efficacement à leurs besoins humanitaires et de développement.

Nous soulignons l'importance des efforts internationaux visant à fournir une protection et une assistance aux personnes ayant le statut de réfugié et aux personnes déplacées de force, à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et à défendre la dignité, la sécurité et les droits humains de tous les migrants, quel que soit leur statut, conformément au droit international.

Nous saluons vivement le rôle essentiel joué par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA dans le règlement des situations de conflit sur le continent et le déploiement d'efforts de prévention des conflits, notamment la diplomatie itinérante et la médiation, en vue d'éviter que des situations de conflit violent ne se produisent sur le continent. Nous nous engageons à continuer de soutenir les efforts du Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

- 3.3.3 Nous exprimons notre profonde préoccupation quant aux niveaux sans précédent atteints par les flux financiers illicites et toutes sortes de vols financiers, y compris les vols de cryptomonnaies par des cybercriminels malveillants. Pour remédier à ce problème crucial, nous insistons sur la nécessité de renforcer la coopération et le soutien à l'échelle internationale, ainsi que de renforcer les mesures de lutte contre ce phénomène. Ces activités illicites constituent une menace sérieuse pour la stabilité et la sécurité financières mondiales et nécessitent une action internationale urgente et concertée. Nous saluons et approuvons également les Principes directeurs non contraignants relatifs à la prévention, à la détection et à la répression de l'utilisation des technologies financières nouvelles et émergentes à des fins terroristes, adoptés par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies en janvier 2025, appelés « Principes directeurs de l'Algérie ». Nous appelons à la mise en place de mesures coordonnées et globales visant à décourager, détecter et contrer les menaces en constante évolution que représentent les crimes impliquant des cryptomonnaies.

- 3.3.4 Pour remédier aux causes racines des conflits, nous soulignons la nécessité de renforcer l'autonomie et la résilience des communautés ainsi que leur collaboration avec les gouvernements sur la base d'une confiance mutuelle et des services rendus. Nous appelons à une stratégie holistique et intersectorielle qui intègre la prévention des conflits, la réponse aux crises et la consolidation de la paix, et qui favorise une collaboration plus étroite entre les multiples parties prenantes dans le cadre du lien entre humanitaire, développement et paix. Nous nous félicitons de la contribution apportée par le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) et encourageons le gouvernement japonais à renforcer sa coopération avec ce dernier afin de l'aider à remplir sa mission, qui consiste à s'attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique et à contribuer aux efforts de consolidation de la paix. La vaste expérience du Japon en matière de consolidation de la paix, de réforme institutionnelle et de reconstruction après les conflits offre des modèles et une expertise technique précieux qui peuvent être adaptés aux contextes africains.
- 3.3.5 Nous réaffirmons que la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit sont les piliers fondamentaux du développement durable, de la paix et de la stabilité en Afrique. Dans ce contexte, nous restons déterminés à soutenir les initiatives menées par l'Afrique qui défendent les principes démocratiques, notamment la tenue d'élections inclusives, crédibles et transparentes, ainsi que les efforts visant à renforcer les institutions et à développer les capacités. Nous reconnaissons l'importance stratégique de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) en tant que cadre pour la promotion de la gouvernance démocratique à l'échelle du continent, et nous saluons le rôle central joué par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans la promotion de la responsabilité, de la transparence et de la participation citoyenne dans les États membres.
- 3.3.6 Nous nous engageons également à promouvoir la mise en œuvre des agendas « Femmes, paix et sécurité » (FPS) et « Jeunesse, paix et sécurité » (JPS), ainsi que la protection des enfants dans les situations de conflit, et soulignons le rôle inestimable joué par les femmes et les jeunes dans la recherche et le maintien de la paix, ainsi que dans la réponse aux urgences humanitaires à travers l'Afrique. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Japon pour mener le Réseau des points focaux FPS, auquel adhèrent de nombreux pays africains et l'UA, en tant que coprésident à l'occasion du 25^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous saluons également la mise en œuvre par le Japon de « l'Initiative de promotion de femmes leaders pour la paix dans la Corne de l'Afrique » sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la promotion de notre

collaboration à travers le Réseau et dans d'autres forums multilatéraux. Nous réaffirmons notre engagement indéfectible à garantir la protection des enfants dans les situations de conflit armé. Nous saluons les efforts significatifs déployés par l'Union africaine et d'autres parties prenantes, notamment la Plateforme africaine sur les enfants touchés par les conflits armés (AP-CAAC), pour assurer la protection des enfants dans les situations de conflit. Nous insistons sur la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources afin d'assurer un financement durable des efforts de protection de l'enfance. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre efficacement des programmes de réintégration à long terme, inclusifs et tenant compte des traumatismes subis, qui soient également soucieux des spécificités de genre, ancrés dans la communauté et adaptés aux besoins spécifiques des garçons et des filles, en particulier des victimes de violences sexuelles, afin de faciliter le rétablissement et le bien-être psychosocial des enfants qui ont souffert des conflits.

3.3.7 Nous insistons sur la haute priorité que nous accordons au multilatéralisme et à la légitimité internationale. Nous prenons également acte de la dynamique croissante en faveur de la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous nous félicitons que le Pacte pour l'avenir ait fait ressortir l'urgence d'une réforme du Conseil de sécurité. Nous rappelons que la réforme du Conseil de sécurité doit être examinée de manière exhaustive, transparente et équilibrée, en nous attaquant aux cinq points clés, en particulier la question du droit de veto. La réforme doit recueillir la plus large adhésion possible des États membres dans le cadre de négociations intergouvernementales entièrement prises en charge et dirigées par les États membres, comme le prévoit la décision 62/557 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous appelons à une amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de renforcer son efficacité, sa transparence, son caractère inclusif et sa responsabilité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous reconnaissons la nécessité de réparer l'injustice historique dont l'Afrique a été victime s'agissant de sa représentation au Conseil de sécurité, et réaffirmons notre soutien à une représentation entière de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité, par le biais d'au moins deux sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto, et cinq sièges non permanents, conformément à la position commune africaine consacrée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Dans cette optique, nous sommes déterminés à coopérer pour mener à bien la réforme du Conseil. Le Japon et les États africains continueront à communiquer et à coopérer étroitement au sein des Nations Unies, dans des domaines tels que la consolidation de la paix.

3.3.8 Nous réaffirmons notre engagement à réaliser un monde sans armes nucléaires, en reconnaissant les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes

nucléaires à l'occasion du 80^e anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Dans la perspective de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2026, nous réaffirmons notre engagement à obtenir des résultats significatifs en vue de parvenir au désarmement nucléaire et à l'universalité du traité, qui constitue la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires et fondement essentiel de la poursuite des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Reconnaisant les besoins croissants des pays africains quant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, nous soulignons le rôle central joué à cet égard par l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui continue de vérifier la mise en œuvre des accords de garanties par les États parties au TNP, tout en facilitant la mise à disposition d'une assistance technique et la coopération internationale. Nous réaffirmons également la nécessité de maintenir des contrôles à l'exportation efficaces et transparents afin de soutenir les objectifs mondiaux de non-prolifération, tout en reconnaissant et en respectant le droit inaliénable de toutes les parties au TNP de mener des activités de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I et II dudit traité. En outre, nous réitérons l'importance de la prévention et de l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Compte tenu de la demande croissante pour des applications nucléaires pacifiques, nous soulignons l'importance cruciale du respect des normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et de la mise en place de mesures visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, y compris le respect absolu des garanties de l'AIEA.

- 3.3.9 Nous soulignons l'importance de promouvoir les efforts régionaux et internationaux en matière de sécurité maritime, notamment la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles marines, la piraterie et les attaques à main armée, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et autres formes de criminalité maritime. Nous soulignons également l'importance de maintenir un ordre maritime fondé sur le droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Nous réaffirmons notre détermination à travailler avec les pays africains pour lutter contre la pêche INN, un problème aux multiples facettes qui compromet non seulement la sécurité maritime, mais aussi le développement durable et la stabilité des économies locales.

4 Prochaines étapes

- 4.1 Nous nous engageons à améliorer et à réviser en permanence le processus de la TICAD afin de mieux l'aligner sur les priorités de développement africaines qui évoluent

rapidement. Nous saluons la mise en œuvre résolue de diverses initiatives et actions conformément à la Déclaration de Tunis de la TICAD 8, et nous nous engageons à donner la priorité aux initiatives et actions définies lors de la TICAD 9 et à les mettre en œuvre de manière inclusive. Nous réaffirmons que ces initiatives et actions seront pleinement alignées sur les schémas de développement africains et mondiaux, notamment l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD 2030. Les co-organisateurs se sont engagés à se réunir et à discuter de la manière de mettre en œuvre le mécanisme de suivi et d'évaluation de la TICAD.

- 4.2 Nous prévoyons d'organiser la TICAD 10 en Afrique, avec une série de réunions liées à la TICAD qui se tiendront avant le sommet.

- 4.3 Nous exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence ISHIBA Shigeru, Premier ministre du Japon, pour avoir accueilli la TICAD 9. Nous tenons également à exprimer notre sincère gratitude au gouvernement et au peuple japonais, en particulier à la ville de Yokohama et à ses habitants, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité bienveillante réservés à tous les délégués, participants et visiteurs.